

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 11 juillet 2018 à 18h30,****À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Marina FERRARI
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Arrivé après la 22 <sup>ème</sup> délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX JOUANNET	
4	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Christiane MOLLAR
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
8	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
9	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
10	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
11	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	Pouvoir de Pierre HOCHARD
15	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE,	Pouvoir de Claude SAVIGNAC
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
17	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
18	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
20	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
21	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	Pouvoir de Jean-François BRAISSAND
22	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
23	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
24	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	
25	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
26	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
27	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
28	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
29	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
30	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	Pouvoir de Robert CLERC
31	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
32	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise de MARCH	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
33	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
34	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
35	TREVIGNIN	S	Nicolas CHAUPUIS	
36	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
37	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
38	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
39	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'André GIMENEZ

20 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Aurore MARGAILLAN
AIX-LES-BAINS	Christiane MOLLAR
AIX-LES-BAINS	Pascal PELLER
AIX-LES-BAINS	André GIMENEZ
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE
LE BOURGET DU LAC	Pierre HOCHARD
CONJUX	Claude SAVIGNAC



CHINDRIEUX  
ENTRELACS  
ENTRELACS  
GRESY-SUR-AIX  
GRESY-SUR-AIX  
MERY  
MERY  
MOUXY  
SAINT PIERRE DE CURTILLE  
TRESSERVE  
VIONS

Marie-Claire BARBIER  
Jean-François BRAISSAND  
Christophe DERIPPE  
Didier FRANÇOIS  
Robert CLERC  
Eudes BOUVIER  
Nathalie FONTAINE  
Gabrielle KOEHREN  
Sylvie L'HEVEDER  
Eric COURSON  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

**Autres présents non votants :**

Laurent LAVAISIERE  
Christophe PIRAT  
Olivier VERDENAL  
Christophe TOUZEAU  
Martine REVOL  
Sophie CASSARO  
Julien BOURGES  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Directeur Général Adjoint  
Directeur des services à la population  
Directeur financier  
Directeur Pôle Eau  
Directrice de cabinet  
Responsable Tourisme  
Responsable Aqualac  
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 4 juillet 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 600 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 38 présents (37 titulaires et 1 suppléant), et 50 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 25 Année : 2018

Exécutoire le : 19 JUIL. 2018

Affichée le : 19 JUIL. 2018

Visée le : 17 JUIL. 2018

### RESSOURCES HUMAINES RIFSEEP – Modification de la délibération du 18 mai 2017

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 18 mai 2017, le nouveau régime indemnitaire dénommé « Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel » (RIFSEEP) a été instauré à Grand Lac, pour application au 1er juin 2017.

Dans son article 1<sup>er</sup>, il était mentionné que le régime indemnitaire ne pouvait être versé qu'après 3 mois de présence cumulée sur 18 mois glissants pour les contractuels de droit public. Ce principe avait été acté pour éviter de verser un régime indemnitaire à des agents sans qualification et particulièrement pour des saisonniers qui nécessitent un encadrement important. En revanche, aucune distinction n'était faite entre les différents contractuels.

Or, cette mesure complexifie l'embauche d'agents ayant une expérience significative sur des postes permanents. Il est donc proposé de modifier la délibération n°53 du 18 mai 2017 et notamment son article 1 du Titre I, selon les dispositions suivantes :

Il est proposé de remplacer la rédaction suivante :

*« Le régime indemnitaire sera appliqué à l'ensemble des agents publics occupant un emploi au sein de l'établissement, qu'ils soient stagiaires, titulaires ou contractuels (contrat de droit public) relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984, et appartenant à l'ensemble des filières éligibles et représentées dans l'établissement. »*

*S'agissant des agents contractuels de droit public, le régime indemnitaire est versé à compter de 3 mois de présence sur une période de 18 mois consécutifs.*

*Les agents de droit privé (ex. : apprentis...) ne sont pas concernés par cette délibération. »*

#### Par la nouvelle rédaction :

*« Le régime indemnitaire sera appliqué à l'ensemble des agents publics occupant un emploi au sein de l'établissement, qu'ils soient stagiaires, titulaires, à temps complet, à temps non complet et à temps partiel et appartenant à l'ensemble des filières éligibles et représentées dans l'établissement. »*

*Le régime indemnitaire est étendu aux agents contractuels de droit public exerçant des fonctions comparables. Toutefois, les agents recrutés au titre de l'article 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en accroissement saisonnier d'activité, ne percevront le régime indemnitaire qu'à compter de 3 mois de présence effective au sein de l'établissement sur une période de 18 mois consécutifs. »*

*Les agents de droit privé (ex. : apprentis...) ne sont pas concernés par cette délibération. »*

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les modifications précitées.

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 39
- Votants : 51
- Pour : 51
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 11 juillet 2018

Le Président,  
Dominique DORD



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** RIFSEEP - Modification de la délibération du 18 mai 2017

---

**Date de transmission de l'acte :** 17/07/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 17/07/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2479 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20180711-d2479-DE

---

**Date de décision :** 11/07/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.2. Autres délibérations